

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 5

Artikel: L'Association suisse des cadres valide la formation des officiers
Autor: Briguet, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Table ronde ASC/SNO au château de Colombier
Toutes les photos © SNO.

Conduite

L'Association suisse des cadres valide la formation des officiers

Bernard Briguet

Directeur romand de l'Association suisse des cadres (ASC)

Il faut renforcer les liens entre l'armée et l'économie. Les formations d'officiers doivent enfin être reconnues par les entreprises.

L'Association suisse des cadres (ASC) a mis en place un concept de validation des acquis militaires. Ainsi, les compétences obtenues lors d'une école d'officiers, de cours ou autres périodes de services sont reconnues par l'octroi d'un diplôme ASC. Cette démarche a pu être réalisée grâce notamment à la collaboration de la société neuchâteloise des officiers (SNO) et sera ouverte à l'ensemble de la Suisse romande dans une première phase.

L'ASC en bref

Forte de plus de 12'000 membres, l'Association suisse des cadres regroupe les cadres et futurs cadres de tous les secteurs économiques dans l'ensemble du pays. Nous sommes un réel partenaire économique et fournissons des prestations de premier plan à nos membres :

- Protection et conseils juridiques ;
- Planification de carrière (bilan de compétences, conseils en formation et aide au placement) ;
- Formation continue à des tarifs préférentiels ;
- Conférences, forums, TrendShops, rencontres ;
- Réseau relationnel et professionnel efficace ;
- *PME magazine, Leader* ;
- Avantages financiers (caisses maladie et chèques REKA, etc.).

3 types de Diplômes

Selon le grade et l'expérience, une commission de validation propose la remise de l'un des diplômes ASC :

- Diplôme ASC de Leadership de niveau 1 (chefs de section) ;
- Diplôme ASC de Leadership de niveau 2 (commandants de compagnie) ;
- Diplôme ASC de Leadership et Management (dès le grade de major).

Les nombreuses compétences acquises, telles que l'animation et la dynamique de groupe, la pédagogie des adultes, les techniques de communication et de travail, la motivation des collaborateurs, la gestion de crise, etc. figurent sur le document.

Un tel diplôme vous permettra de démontrer clairement à un employeur l'ampleur de vos connaissances et compétences et constitue un atout non négligeable dans un dossier personnel.

Des échos très favorables

Lors de la présentation de ce concept le 28 mai à Colombier, soirée organisée par la société neuchâteloise des officiers, nous avons pu mesurer l'intérêt de cette démarche. Le commandant de corps, Dominique Andrey, commandant des Forces Terrestres, a d'ailleurs commenté : « C'est important que l'initiative vienne du privé. Une meilleure reconnaissance des formations militaires est un plus pour nos cadres sur le marché du travail. »

Le chef de l'armée, le commandant de corps, André Blattmann a lui aussi rendu hommage à cette initiative dans un courrier adressé au major Christophe Chollet, membre de la commission de validation des acquis : « Je soutiens d'autant plus ce projet qu'il est totalement en phase avec mes lignes directrices. Vous contribuez à renforcer la crédibilité de l'armée, l'esprit de communauté et la collaboration avec l'économie. »

Les premières sollicitations nous parviennent avec aussi beaucoup d'éloges pour ces diplômes ASC. Finalement, quoi de plus cohérent que de rapprocher une association de cadres civils avec des sociétés d'officiers, dont les membres occupent aussi des fonctions dirigeantes dans les entreprises !

Collaboration avec les sociétés cantonales d'officiers

Il est important que les comités des sociétés cantonales informent leurs membres et les candidats potentiels de



l'existence de cette validation. Un accord de collaboration devrait être proposé prochainement à toutes les sociétés. Un montant de Fr. 10.- par année et par membre ASC (catégorie officiers) reviendra aux sociétés cantonales, ce qui devrait leur donner un petit coup de pouce pour poursuivre et développer leurs activités sportives et conviviales.

Une chance à saisir

Nous incitons tous les officiers à profiter de cette opportunité et à remettre leurs demandes à la Direction romande de l'ASC (info@cadres.ch ; 021.625.78.32 ; www.cadres.ch), qui se chargera de faire analyser votre dossier par la commission de validation. Pour l'obtention d'un tel diplôme, il faudra compter un délai d'environ un mois, pour autant que tous les documents soient complets.

ERRATA

Une erreur s'est glissée dans le numéro RMS 4/2009.

Le Dr David Humair n'est pas l'auteur de l'article aux pages 9-10.

B.B.